

Commune :  
POULDREUZIC (225)

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Feuille(s) : 000 ZT 01

Qualité du plan : Plan régulier avant

ID : 029-212902258-20251117-2025\_0061-DE

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1673 N

Document vérifié et numéroté le 05/05/2014  
A CDIF QUIMPER  
Par JC LAZENNEC  
Géomètre cadastreur des Finances Publiques  
Signé

Centre des Impôts foncier de :  
QUIMPER  
1, avenue du Braden

29196 QUIMPER CEDEX  
Téléphone : 02 98 10 33 50  
Fax : 02 98 94 36 94  
cdif.quimper@dgfp.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susdites (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'emprise, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente emprise 6463.  
A -----, le -----

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 05/05/2014  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par CIT LE GUELLEC (2)

Réf. :

Le

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

